

Vivre à

COBONNE

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE COBONNE - N°84 JUILLET 2012

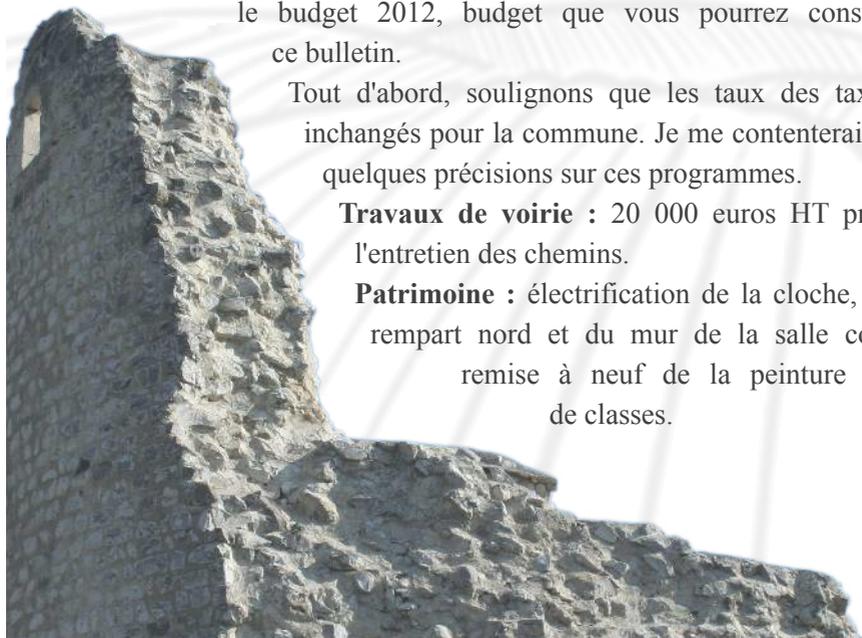
Tous ceux qui habitent le village et ses environs l'auront certainement remarqué : la cloche de l'église, l'élément sans doute le plus important du patrimoine puisqu'elle est classée 1550, cette cloche donc a retrouvé sa voix. C'était un projet cher à de nombreux conseillers ainsi qu'à bien des habitants de la commune. Elle égrène désormais les demi-heures et les heures de 8 heures à 20 heures, afin de ne pas déranger les Cobonnois les plus proches et le soir, comme dans le passé, elle fait retentir l'angélus dans toute la vallée.

Cette dépense, minime, il est vrai, fait partie des travaux autorisés par le budget 2012, budget que vous pourrez consulter dans ce bulletin.

Tout d'abord, soulignons que les taux des taxes restent inchangés pour la commune. Je me contenterai d'apporter quelques précisions sur ces programmes.

Travaux de voirie : 20 000 euros HT prévus pour l'entretien des chemins.

Patrimoine : électrification de la cloche, reprise du rempart nord et du mur de la salle communale, remise à neuf de la peinture des salles de classes.



Comptes-rendus du Conseil municipal en pages centrales

L'ADSL disponible à Cobonne p. 4

Une fin d'année bien remplie p. 5

Cantine : la retraite pour Lydie Barnier p.7

Vie associative et culturelle p. 7

État-civil p. 7

Informations pratiques p. 8

Eau et assainissement : suivi du réseau par **Eric FAURE**, mise en place d'équipements afin de mieux en analyser le fonctionnement et de le mettre aux nouvelles normes. Suite des travaux autour du forage des Bourbous.

Un grave souci se profile à l'horizon : l'assainissement. Le réseau de collecte présente de graves dysfonctionnements dus vraisemblablement à une malfaçon. La commune a sollicité la D.D.T., notre maître d'œuvre et l'entreprise Chapon pour trouver une solution.

Urbanisme : Une dernière précision d'ordre budgétaire : les anciennes taxes d'urbanisme sont supprimées et remplacées par une nouvelle taxe de raccordement à l'égout (P.A.C.) intégrée à la fiscalité. Cette taxe s'élève à 2500 euros (voir délibération). Le demandeur bien évidemment prend en charge les travaux de raccordement sur sa propriété.

Enfin, je terminerai par une note plus optimiste : la vie sociale de notre commune.

Vieillir à Cobonne : les anciens se retrouvent de temps à autre et au mois de juin se fut pour la journée traditionnelle de découverte de notre Drôme : La Garde Adhémar et ses environs. Le CCAS s'est associé à ce moment pour la prise en charge d'une partie des frais occasionnés par ce déplacement. Je souhaite que cette collaboration continue longtemps.

École : tout d'abord une bonne nouvelle : l'école n'est pas menacée de fermeture, c'est pourquoi nous entreprenons des travaux de rénovation dont les vieux murs ont bien besoin.

L'année scolaire s'est terminée avec la fête de l'École. Parents et ex-parents, élus, accompagnés de quelques anciens ont pu assister à la projection du film réalisé en partie par les enfants lors du voyage en Camargue puis, écouter les chants des enfants dirigés et accompagnés par leur maître à la guitare.

À la fin de ces spectacles, tous se sont retrouvés autour d'un buffet offert par l'École et les parents d'élèves et auquel chacun a apporté sa contribution.

Nous souhaitons de bonnes vacances à tout ce petit monde, à leur instituteur et un bon été à tous les Cobonnois.



Sortie des anciens à La Garde d'Adhémar

Michelle Gascoin

⚡ L'ADSL disponible à Cobonne

Depuis février 2012, la commune de Cobonne n'est plus en « zone blanche » et bénéficie de l'ADSL (en anglais : Asymetric Digital Subscriber Line, traduit par : Ligne Asymétrique Numérique d'Abonné) qui permet le raccordement à l'internet avec le haut débit.



L'installation du haut débit a été décidée par la Communauté de Communes du Val de Drôme, a été financée avec l'aide du Conseil général de la Drôme, et réalisée par France-Télécom, opérateur historique, le Syndicat Ardèche-Drôme-Numérique étant maître d'ouvrage.

Désormais il est donc loisible à quasiment tous les Cobonnois d'être raccordés à l'internet par le haut débit, débit bien supérieur à celui proposé auparavant et ils peuvent choisir n'importe quel prestataire de service. L'égalité devant l'accès aux services rendus par les technologies numériques devient une réalité même si, actuellement, la télévision par l'internet en est exclue (mais le territoire de Cobonne est très bien desservi par la TNT).

Cependant une autre technique se développe, celle de la fibre optique, qui permet l'échange d'informations et de données à un débit et à une vitesse bien supérieurs à celui de l'ADSL.

En ce début du XXI^e siècle, le déploiement de la fibre optique dans notre pays est certainement un des plus gros chantiers. Consciente de l'importance de l'enjeu pour notre région, la Communauté de Communes du Val de Drôme a décidé, comme la loi l'y autorise, d'étendre ses compétences à l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Ce qui signifie que vont être lancées les études nécessaires à l'établissement d'un réseau de fibre optique et qu'il est raisonnable d'envisager que nous bénéficierons de ce progrès.

✂ Une fin d'année bien remplie !

Cette fin d'année, nous avons fait beaucoup de sorties.

Il y a aussi la sortie au **Centre de Tri des Déchets du SYTRAD** à Portes-lès-Valence : nous y sommes allés avec les enfants et la maîtresse de l'École de St Nazaire le Désert. Nous avons pu observer les cubes de déchets compactés et des machines.



Nous sommes allés à la **Médiathèque de Crest** pour ensuite faire les touristes dans la ville. Il y a eu aussi la **rencontre d'athlétisme au stade de Beaufort-sur-Gervanne**. Beaucoup d'écoles nous ont rejoint.

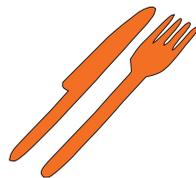


L'École de Cobonne souhaite trouver un terrain d'environ 100m² tout proche de l'École, pour permettre aux enfants de pratiquer un peu de sport et de jouer au ballon.



✂ Cantine

Pendant deux ans, **Lydie BARNIER** a assuré la cantine de l'Ecole : le portage des repas pris à Divajeu, le service à la cantine, la surveillance des enfants et le ménage. Lydie aura bientôt droit à sa retraite et ne souhaite pas renouveler un contrat pour quelques mois avec la commune. Nous lui souhaitons tous une bonne retraite et nous la remercions chaleureusement pour son travail, sa bonne humeur et sa gentillesse. Elle a su encadrer nos bambins avec fermeté – et il en faut – toujours rester à leur écoute. Merci encore et bonne retraite. Un nouveau recrutement est en cours pour la prochaine rentrée scolaire.



✂ Vie associative et culturelle

Le 14 juillet, jour de notre fête nationale, la Mairie est heureuse d'inviter les Cobonnoises et Cobonnois à un apéritif suivi d'un buffet et leur donne rendez-vous au Village, sous la « halle », à partir de 11 heures 45.

Le vendredi 20 juillet, à partir de 21 heures, la Commune de Cobonne, les **Amis du Vieux Cobonne** et **Crest Jazz Vocal** organisent un concert « Jazz au Village » avec le groupe **Michtology** et **Manu Domergue**.

Le traditionnel repas de la fête de Cobonne, organisé par les Amis du Vieux Cobonne aura lieu le mercredi 15 août, dans la soirée, sur la place du village (en cas d'intempérie, le repas se tiendra dans la salle communale.)

Bien connu et apprécié des Cobonnois et des habitants de la vallée, le groupe **Barbarock** se produira au Village le samedi 18 août à 21 heures.

Enfin, le **Marché des saveurs locales** qui a lieu chaque année se tiendra le dimanche 23 septembre à partir de 10 heure, au hameau de Lozeron (Gigors-et-Lozeron).

Marie-Laurence Lothe reprendra les cours de gymnastique le 17 septembre à 18h et le jeudi 20 à 9h15.

✂ État-civil

Bienvenue à ...

- Alice Farnier, née en 2012.

Tous nos meilleurs vœux à chacun.



📌 Informations pratiques

Mairie de Cobonne
Le Village
26400 COBONNE
France



Numéro de téléphone de la mairie : 04 75 25 24 77
Numéro de télécopie : 04 75 25 19 63
Adresse électronique de la mairie : mairiecobonne@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie de Cobonne

- Le mardi de 13 h à 17 h
- Le vendredi de 10 h à 12 h
- Les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 10 h à 12 h

L'équipe administrative de Cobonne

| | |
|-----------------------|-------------------------|
| Maire de Cobonne | <i>Michelle GASCOIN</i> |
| Secrétaire de mairie | <i>Sylvie MOUYON</i> |
| Agent communal | <i>François PATUREL</i> |
| Chargée de la cantine | ... |

Numéros d'urgence

| | |
|--------------------------|----------------|
| S.A.M.U. | 15 |
| POLICE SECOURS | 17 |
| POMPIERS | 18 |
| Appel d'Urgence Européen | 112 |
| S.O.S. Médecins | 08 20 33 24 24 |
| Service des eaux | 04 75 25 24 06 |

Horaires des déchetteries à partir du 2 mai 2012

Beaufort-sur-Gervanne : mardi et mercredi de 8 h à 12 h, samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30.

Eurre : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 18 h, mardi et jeudi de 13 h 30 à 18 h.

Toutes les déchetteries de la C.C.V.D. sont accessibles à sa population.